

COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNICATION

DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

relative au résultat du concours de projet pour la valorisation
de l'infrastructure de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 29 janvier 2020, votre Conseil adoptait le rapport-préavis No 37/2019 relatif à l'avenir de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri. Les conclusions prévoyaient l'organisation d'un concours de projet pour la valorisation de son infrastructure.

La Municipalité vous informe que le concours a été lancé le 24 avril 2020 sous la conduite de la société Experientiel Sàrl. Quinze groupes ont participé à la visite des installations le 2 juillet et le 25 août. Suite à deux ateliers d'approfondissement (6 octobre et 4 décembre), six dossiers ont été déposés dans les délais impartis (28 février 2021).

Un jury spécifique de neuf personnes a procédé à une évaluation approfondie des dossiers¹. Chaque projet a été noté sur 4 critères : valeur pour la région, attractivité, prise en compte des contraintes et estimation de la faisabilité. A la suite de nombreuses séances, notamment en présence des auteurs des projets, le jury a retenu à l'unanimité le projet intitulé « *Delirious Mont-Fleuri* » du bureau Fabriq. Le résultat a été transmis mi-juin par le jury à l'ensemble des candidats.

La Municipalité va désormais analyser le rapport du jury et examiner dans quelle mesure ce projet pourrait être mis en œuvre dans l'intérêt des parties concernées (Commune, TMF SA, population et hôtes de passage).

¹ Le jury, présidé par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal, était composé de :

- M. Caleb Walther, conseiller municipal ;
- M. Laurent Widmer, administrateur de TMF SA, coordinateur technique à la Commune de Montreux ;
- M. Bernard Schmid, directeur de Promove ;
- M. Andreas Ryser, responsable informations et réservations à MVT ;
- M. Nicolas Büchler, président de l'association des intérêts de Glion ;
- Mme Lynn Dardenne, présidente de l'association des intérêts de Territet ;
- M. Nicolas Henchoz, directeur de l'ECAL LAB, EPFL ;
- M. Rafael Matos-Wasem, professeur en tourisme, HES-SO Valais-Wallis.

Elle reviendra devant votre Conseil d'ici la fin de l'année 2021, comme vous l'avez souhaité au travers d'un amendement lors de l'adoption du rapport-préavis No 37/2019, avec un rapport, respectivement un rapport-préavis, qui donnera de plus amples informations et, cas échéant, des perspectives de mise en œuvre.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Ainsi adoptée le 11 juin 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire a.i.

L. Wehrli

L.S.

F. Grec